

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 16 mars 2026

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Brieuc DUBREIL, Chef de la Division de l'enseignement supérieur, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU : Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;

Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;

Claude-Emmanuel BOUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ;

Manon GOUREAU ; Florine HARDOUIN ; Maxime LEGRAND ;

Anne BESNIER ; Lucie CLARYSSE ; Christelle CHARLOT ; Christophe MAURIAC ;

Ont donné procuration :

- Marie-Pierre ROURE-HORARD à Daniel MIRZA
- Gwenaëlle BAUDET à Claude-Emmanuel BOUDET
- Valérian BOUCHER à Laëtitia LOPES-BRULE
- Emmanuel THIBAUT à Claude-Emmanuel BOUDET
- Marie-Agnès ADJASSE-ABENI à Manon GOUREAU
- Nicolas GODICHET à Olivia ROBIN-SABARD

Participaient à titre consultatif :

Anna FEKETE, Vice-présidente étudiante ; Stéphanie GERMON, Vice-présidente chargée des relations internationales ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Thierry SENEGAS, Agent comptable ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR médecine ; Alain BIDEAU, Directeur de l'UFRE lettres et langues ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR sciences et techniques ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, Directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; Marie-Hélène SOUBEYROUX, Directrice de l'UFR lettres et langues ;

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ;

Diane POTTIN et Nastasia BEDOUET, représentantes de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Claude-Emmanuel BOUDET, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président :

➤ Informations diverses

M. le Président commence par souhaiter la bienvenue à M. Brieuc DUBREIL qui est le nouveau Chef de la division d'enseignement supérieur du rectorat et représente M. le Recteur au sein du Conseil d'administration de l'Université.

M. le Président évoque les élections municipales puisque la semaine dernière, la Nouvelle République a organisé un débat dans la salle Thélème. Ce débat a été l'occasion que les journalistes posent quelques questions aux candidats relatives à l'Université. Il affirme que l'Université peut être un lieu de débat démocratique sain en cette période compliquée. Cela a été également l'occasion de saluer les personnels et étudiants qui s'investissent dans la vie démocratique locale.

M. le Président présente le Master Intelligence artificielle et robotique sociale appliquée au concept de santé globale. Il revient sur son lancement puisque c'est le premier diplôme mutualisé entre les partenaires de l'alliance européenne NEOLAIA. C'est un diplôme qui ouvrira en septembre 2026 et vient d'être ouvert sur la plateforme Mon Master. Il formera des spécialistes des technologies appliquées à la santé (data scientist, modélisateur épidémiologiste, ingénieur en santé publique). Il permettra aux étudiants d'obtenir jusqu'à trois diplômes dans les trois pays impliqués : France, Roumanie, Suède. Le parcours du master commence par un premier semestre, à Blois, d'informatique, santé globale et ingénierie de la donnée. Le second semestre à Tours avec une spécialisation en IA ou en Roumanie avec une spécialisation interaction humain-machine. Le troisième semestre se fait en Suède axé autour de la robotique. Le quatrième semestre est dédié à un stage avec mémoire. Le master est délivré en anglais. Chaque université recrute 15 étudiants pour ce master. Ce master est une belle illustration des possibilités de l'alliance NEOLAIA et permet d'améliorer la visibilité internationale de l'Université de Tours. Ce master est financé pour l'instant pour trois ans, il y aura deux promotions. Les équipes de direction des universités de l'alliance NEOLAIA seront réunies en mai pour monter un dossier de renouvellement de financement de l'Alliances.

M. le Président informe le conseil que l'Université de Tours a remporté le trophée FIPHP emploi public et handicap Centre Val de Loire le 5 mars 2026. L'Université a été récompensée pour la mise en place d'une charte sur l'accessibilité bâtie et numérique. M. le Président remercie tous les acteurs de cette réussite. L'Université va concourir pour le prix national le 2 juillet 2026.

M. le Président remercie Mme Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales et annonce que l'Université de Tours est première au classement des masters en droit et science politique. Il félicite la Faculté des Deux Lions, les enseignants et les étudiants.

M. le Président explique que l'Université de Tours a signé une convention de partenariat entre l'IUT de Blois et l'Université française d'Egypte avec le lancement d'un BUT spécialisé multimédias et internet sur le sol égyptien. Il a félicité les équipes qui ont monté ce diplôme.

M. le Président rappelle que les journées portes ouvertes se sont déroulées le 7 février 2026 en présence du Recteur. Il souligne que cela a été une belle réussite, il y eut beaucoup de participants et remercie les équipes et les étudiants qui se sont mobilisés.

M. le Président informe le conseil que les premiers chiffres de Parcoursup sont arrivés, 78 634 vœux formulés soit une hausse de 2% par rapport à l'année dernière. Les vœux doivent être confirmés au plus tard le 1^{er} avril 2026. Il y a une augmentation des vœux pour plusieurs formations. Citons par exemple la licence musicologie, la double licence langue littérature civilisation étrangère et régionale anglais-italien, l'antenne de Blois, licence parcours droit français-droit allemand et les licences en sciences techniques.

M. le Président indique que l'Université de Tours a signé une convention de coopération renforcée le 30 janvier 2026 avec l'INSERM et le CHRU. C'est une déclinaison locale d'une démarche nationale initiée par France Universités avec la conférence des Directeurs généraux des CHRU et l'INSERM pour renforcer des partenariats entre les trois institutions. Cette convention vise à renforcer le positionnement stratégique de Tours et accroître l'attractivité de la recherche en santé.

➤ CPER

Emmanuel NERON explique que lors de la réalisation de l'opération des Tanneurs grâce à la gestion rigoureuse des services, 1,75 millions d'euros n'ont pas été utilisés. L'Université a obtenu l'accord des financeurs (Métropole, Région, Etat) pour redéployer cette enveloppe sur d'autres opérations du CPER telles que les opérations de rénovation énergétique sur Grandmont. Deux opérations sont concernées : la rénovation énergétique du bâtiment G et la rénovation énergétique des process scientifiques.

Il indique qu'après de longues discussions avec le CHRU, il s'avère que pour l'opération bâtiment B32 (laboratoires communs entre l'Université et le CHRU), le CHRU a indiqué ne pas pouvoir financer le projet. Une lettre de résiliation de la convention de maîtrise d'ouvrage va être envoyée au CHRU afin d'informer que l'Université va faire un projet exclusivement universitaire. Dans le cadre du CPER, il faut que le dossier d'expertise soit validé avant la fin du deuxième trimestre. A cet effet des études vont être relancées pour établir la faisabilité du projet. L'idée est de garder la même enveloppe et de construire un bâtiment appartenant entièrement à l'Université.

➤ Situation au Moyen-Orient

M. le Président évoque la situation au Moyen-Orient qui est préoccupante notamment pour les personnels et étudiants dans la zone de conflit ou les étudiants qui viennent de ces pays. Il n'y a pas de personnels ou étudiants dans la zone de conflit. Il y a eu une inquiétude pour les quatre étudiants à Chypre mais il semblerait qu'il n'y ait pas lieu de s'inquiéter.

Il explique qu'avant le déclenchement de la guerre en Iran, l'Université avait déjà pris l'initiative de rencontrer les étudiants iraniens le 17 février 2026 au regard des événements ayant eu lieu récemment dans leur pays. M. le Président explique qu'il les a rencontrés avec les vice-présidents, le SSE et le service des relations internationales pour leur transmettre un soutien. Le groupe d'étudiants est très affecté par la situation. Il précise qu'il leur a été apporté tout le soutien que l'Université peut apporter notamment un soutien psychologique. M. le Président indique que ce type de réunion est très important pour les étudiants. Une rencontre similaire va être organisée pour les étudiants libanais qui sont touchés par ce nouveau conflit.

Stéphanie GERMON ajoute que les étudiants rencontrent une problématique de santé mentale avec un fort sentiment de culpabilité d'être dans une zone en paix par rapport à leurs compatriotes. L'autre difficulté c'est que les transferts d'argent ont été suspendus donc les étudiants qui bénéficiaient du soutien financier de leur famille se retrouvent sans ressources. Il risque d'y avoir la même problématique pour d'autres ressortissants du Moyen-Orient.

➤ Finances

M. le Président indique que la loi de finances a été finalement promulguée le 19 février 2026. Le budget de l'Université est un peu plus favorable que ce qui était prévu dans le projet initial grâce à l'accord de non-censure. Parmi les mesures votées on peut noter la compensation du repas à 1 euro, la compensation de la PSC, compensation partielle du CAS pension. Il remercie les élus, les parlementaires qui ont soutenu les universités. Au-delà des difficultés qui touchent toutes les universités, l'Université de Tours est dans une situation particulière de sous-dotation structurelle et cette situation s'est aggravée. Des données récentes ont été publiées par l'AEF le 4 mars 2026. Sur la base de l'indicateur de la SCSP par étudiant, Tours en 2024 est de 1224 € en dessous de la moyenne nationale, ramené au nombre d'étudiants cela fait un montant d'environ 30 millions d'euros. La situation s'est aggravée depuis trois ans puisque le montant était de 20 millions d'euros. En comparaison avec les autres universités du territoire c'est 1932 €/étudiant en dessous de Poitiers et 2680 €/étudiant en dessous d'Orléans. Angers est dans la même situation que Tours. M. le Président explique que lorsqu'il interroge les tutelles à propos de cette différence, personne n'est en mesure d'en expliquer les raisons. L'équipe présidentielle ne peut pas se résoudre à ce qu'il y ait de telles différences et propose de voter une motion dans laquelle ces différences sont pointées et en arguant que les étudiants de l'Université de Tours ne valent pas moins que les autres, qu'ils ne sont pas des étudiants « de second rang », et que la Touraine n'est pas un « sous-territoire », il n'y a en effet aucune raison qui justifie ces différences d'autres présidents et présidentes d'universités dans la même situation (Angers, Brest) sont solidaires. Mais il est difficile de convaincre et d'avoir le soutien des autres universités qui sont au-dessus de la moyenne afin d'aller vers une répartition plus équitable des budgets. M. le Président précise que l'Université va suivre attentivement les assises du financement des universités. Il propose de voter la motion après la présentation du COMP.

➤ Discussion

Arnaud GIACOMETTI indique que cela fait longtemps que la question se pose de la faisabilité du projet B32. Il demande s'il s'agit d'un nouveau bâtiment purement universitaire et plus du tout la rénovation du bâtiment B32.

Emmanuel NERON répond par la positive.

Arnaud GIACOMETTI explique que la problématique était la rénovation d'un bâtiment qui n'appartenait pas à l'Université et il y avait eu de nombreuses discussions pour savoir à qui appartiendrait le bâtiment à la fin des travaux.

Emmanuel NERON explique qu'il est difficile d'en dire plus étant donné que même si des hypothèses sont envisagées, il faut que les hypothèses respectent l'enveloppe de 8 millions d'euros. Il confirme que l'étude qui va être diligentée concerne un projet sur un terrain de l'Université avec un bâtiment qui appartiendra à l'Université.

M. le Président explique que ce n'est pas une volonté du CHRU de ne pas faire le projet mais c'est un problème de calendrier et de disponibilité des crédits parce que le CHRU travaille sur le projet Trousseau actuellement et l'Université doit par contre impérativement utiliser les crédits avant la fin du CPER.

Denis ANGOULVANT explique que le CHRU va investir l'argent prévu pour ce projet mais plus tard.

Arnaud GIACOMETTI indique que cela ne sera pas le même projet.

Denis ANGOULVANT indique qu'il risque d'y avoir de fait deux laboratoires L3.

M. le Président précise qu'il y aura un bâtiment hospitalier et un bâtiment universitaire. Il sera possible de faire une convention pour une utilisation mutualisée des deux équipements L3.

Arnaud GIACOMETTI exprime des craintes relatives à la mise en place du COMP. Il craint que cet outil aggrave les inégalités entre les universités. Il souhaiterait un financement des universités davantage transparent.

M. le Président explique que la situation s'est en effet aggravée, d'autant plus pour Tours.

1.2. Comitologie du COMP

Emmanuel NERON indique que l'Université doit travailler sur le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performances (COMP) avec le Rectorat. Il indique que l'Université a souhaité mettre en place des instances au sein de l'établissement : un comité de pilotage, 4 groupes de travail thématiques et une assemblée pour associer toute la communauté. Il ajoute que l'assemblée aura lieu le 2 avril prochain.

L'objectif de ces dispositifs est d'aboutir à une rédaction, en sachant qu'une première version doit partir début juillet et une deuxième version en octobre. Pour l'assemblée, il remercie les inscrits et invite ceux qui ne sont pas inscrits à le faire. Il revient sur la mise en place du comité de pilotage, et notamment sur la composition avec un binôme femme/homme par liste, pour que chaque collectif soit représenté dans ce comité de pilotage. Un certain nombre de collectif a déjà fait remonter des binômes, mais il en manque.

Hovig TER MINASSIAN indique qu'ils n'ont pas fait remonter de noms car cela leur semble prématuré, pour deux raisons : cela fait plus d'un an qu'ils alertent sur tous les dangers du COMP et qu'à ce stade, ils se voient mal s'engager dans un comité de pilotage qui va valider un dispositif contre lequel ils se battent. Et la seconde chose, c'est qu'il considère être dans le flou par rapport au financement des COMP. Il fait référence à l'enveloppe, savoir si elle va augmenter ou non. Il ne voit pas sur quoi cela peut aboutir, sauf s'il y a déjà eu l'identification d'une valeur cible, qui peut être la base de travail. Il précise qu'en l'absence d'information sur le scénario envisagé par la présidence, ils ne se voient pas participer au comité de pilotage.

Emmanuel NERON prend acte de leur refus.

M. le Président indique qu'il n'a pas plus d'information sur le fonctionnement.

Emmanuel NERON reconnaît qu'il n'a pas connaissance, pour le moment, des moyens qui seront alloués mais qu'il y a des ambitions pour ce COMP, notamment pour les chantiers immobiliers, mais pas seulement.

Arnaud GIACOMETTI indique qu'ils viendront à l'assemblée. Il ajoute que le COMP deuxième version lui semble encore moins bien organisé que la première. Il souhaite marquer leur opposition à ce dispositif et il souhaiterait qu'il y ait une demande de moratoire par France Universités, notamment pour 3 raisons : l'absence de discussion au Parlement, le calendrier trop court et inacceptable et aucune information sur les moyens. Il ajoute que pour le premier COMP, ils avaient eu plus de temps.

Emmanuel NERON demande si c'est la même décision pour les groupes de travail.

Hovig TER MINASSIAN et Arnaud GIACOMETTI disent ne pas avoir compris en quoi consiste les groupes de travail et comment ils sont composés.

Emmanuel NERON explique comment vont être composés les groupes de travail. Il indique que cela permet à l'ensemble des collègues d'interagir, de participer et de commencer à dessiner des grandes lignes sur la base de la production de la rencontre du 2 avril. La mise en forme se fera lors des groupes de travail, à la suite de l'assemblée. Il ajoute qu'il y aura plusieurs rencontres des groupes de travail avant l'envoi de la première version. Il indique qu'il y a des élus de la CFVU, de la commission de la recherche... mais pour le groupe de travail pilotage, il lui semble pertinent que les membres du CA soient impliqués. Pour le groupe de travail recherche ce seront plus particulièrement les élus de la CR, pour le groupe de travail pédagogie, des élus de la CFVU.

Arnaud GIACOMETTI demande à avoir un peu de temps pour répondre concernant leur participation car ils n'avaient pas tous les éléments précités : d'ici la fin de la semaine.

Emmanuel NERON explique que le comité de pilotage sera constitué en premier puis, ensuite, la constitution des groupes de travail va en dépendre pour que toutes les composantes et sensibilités soient représentées, et que les personnes ne soient pas sollicitées à de multiples reprises. Il indique avoir entendu sa réponse.

Anne BESNIER indique que dans les COMP, il y a une partie territoriale, elle demande donc comment vont être incluses les collectivités. Elle questionne également sur le calendrier.

Emmanuel NERON explique qu'ils y travaillent en rédigeant une liste des partenaires identifiés, la Région en fait évidemment partie.

M. le Président indique qu'ils travaillent sur le calendrier mais qu'ils ont eu la version finale du vadémécum il y a seulement 15 jours.

Arnaud GIACOMETTI indique qu'il n'a pas eu connaissance de sollicitation de ses collègues des autres conseils pour les groupes de travail.

Emmanuel NERON répond que la Commission de la Recherche se réunit le 17 mars prochain et la même information lui sera communiquée. La CFVU se réunit le 19 mars et il en sera de même. Il peut indiquer le nombre de personnes attendues pour chaque groupe de travail.

Julien MEUNIER demande quelle est la position de la gouvernance sur les COMP à 100%, est-ce qu'il s'agit d'une opportunité ou d'un danger.

M. le Président répond qu'au vu des dotations, il voit ça comme une opportunité. Il indique qu'il peut se tromper mais il ne pense pas que ça puisse être pire. Il indique qu'il y a peut-être besoin d'une discussion nationale, voire régionale pour rétablir un équilibre. Ce n'est pas le modèle qu'il aurait choisi pour financer les universités françaises, mais c'est celui qui leur a été proposé.

Arnaud GIACOMETTI demande ce qu'en pense les régions à Anne BESNIER. Et s'il y a des discussions entre les régions.

Anne BESNIER répond qu'il n'y a pas de position car les régions ne se positionnent pas de la même manière, notamment par exemple la Nouvelle Aquitaine qui refuse de faire partie des groupes de travail. La Région Centre souhaite participer au COMP et au groupe de travail mais craint que l'Etat demande aux régions de davantage participer au financement des universités. Les régions ont des craintes et il n'y a pas de position officielle mais beaucoup de régions ont participé aux discussions.

Hovig TER MINASSIAN répond au Président qu'il faut certes raisonner en volume de financement, mais il rappelle que le danger du COMP c'est aussi la nature du financement. Il indique que le COMP impose un changement de paradigme sur les modalités de financement de l'enseignement supérieur. Il rajoute que ce n'est pas juste une question de montant, d'où leur absence d'implication pour le moment.

Emmanuel NERON répond qu'il peut partager ces inquiétudes, et il demande ce qu'ils proposent ?

Marine MIQUEL répond qu'on peut indiquer que le Conseil d'administration s'inquiète des conséquences de la mise en place de ces nouveaux contrats, pour l'ensemble des parcours offerts à l'Université.

M. le Président indique qu'une motion sur la sous-dotation de l'Université de Tours sera proposée lors de l'examen du compte financier.

Marine MIQUEL indique que c'est une illusion de penser que l'Université de Tours va trouver une solution, à travers une mesure, qui est faite pour changer radicalement l'enseignement supérieur et la recherche. Elle explique que penser s'en sortir seule, alors que toutes les universités ont le même problème.

Le Président répond que ce n'est pas ce qu'il a dit et ne pense pas que l'université va s'en sortir seule. Il est toutefois nécessaire de faire corriger une injustice sur le traitement de l'Université de Tours. Il est évidemment d'accord que le volume de financement dédié à l'enseignement supérieur n'est pas assez important, pour tout le monde, mais c'est un combat mené par France universités. Le combat qu'il souhaite mener est la sous-dotation qui concerne spécifiquement de l'université de Tours.

Marine MIQUEL dit que l'outil COMP n'est pas le bon outil pour un rééquilibrage entre les universités.

M. le Président répond que c'est une possibilité.

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2026

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 26 janvier 2026.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2026 par la délibération n°2026-10.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Exécution budgétaire et compte financier

Emmanuel NERON rappelle que le compte financier est un moment important dans la vie des universités puisque, rétrospectivement, il est possible de juger de la santé financière de l'établissement. C'est à ce moment-là qu'une première alerte pourrait arriver, si l'université était en-dessous des seuils d'alerte du décret financier, alerte qui pourrait mener jusqu'à un plan de retour à l'équilibre financier.

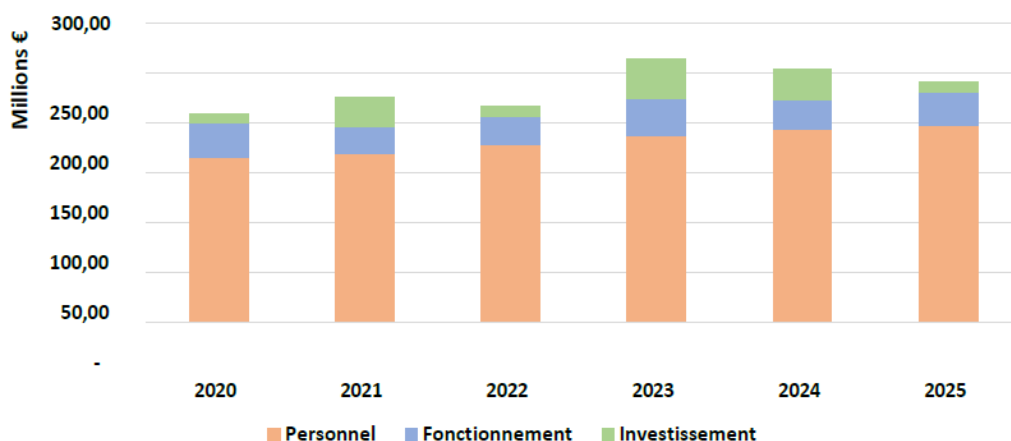
Yoann CANNOY présente le compte financier et l'exécution budgétaire 2025. Il explique qu'il va présenter les données de 2025 et va les comparer aux données de 2024.

Yoann CANNOY commence tout d'abord par exposer les faits marquants tout en précisant que l'année 2025 est une année atypique du fait de l'arrivée d'une nouvelle équipe présidentielle lors de la fin de la préparation du budget initial de 2025. Le budget n'a pas été voté comme habituellement en décembre mais a été présenté devant le conseil d'administration le 20 janvier 2025. De plus, il y a eu une période de services votés jusqu'au 14 février 2025 pendant laquelle il y a eu un cadrage des dépenses. Il précise que cette période était une première pour tous les acteurs de la chaîne financière et pour la communauté universitaire dans son ensemble. Il ajoute que le changement du système d'information financier, de Sifac à Sifac+, a également nécessité un accompagnement des utilisateurs, du gestionnaire au payeur en passant par les antennes financières et a nécessité la mise en place de différents flux électroniques notamment le flux du bon de commande. Il explique également que deux budgets rectificatifs ont été votés le 19 septembre et le 15 décembre.

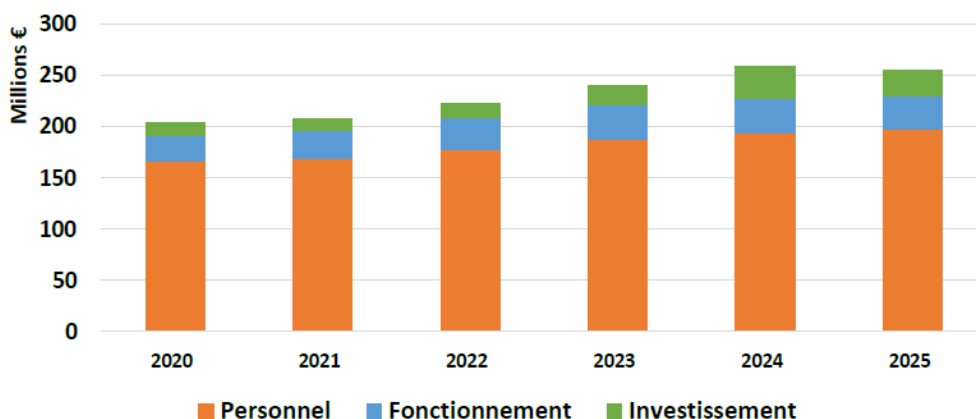
Yoann CANNOY présente le graphique de l'évolution des dépenses depuis 2020.

Yoann CANNOY présente le taux d'exécution des dépenses pour apprécier la sincérité budgétaire par rapport aux prévisions. Pour les autorisations d'engagement (AE), 241 millions d'euros consommés et pour les crédits de paiement (CP) c'est 254,1 millions d'euros. Pour le personnel le taux d'exécution est de 100 %. En fonctionnement le taux d'exécution est de 82,3 % pour les AE, en recul par rapport à 2024 et 86,7 % pour les crédits de paiement. En investissement, le taux d'exécution est de 82,5 % pour les AE et 82,3 % pour les CP. Il explique qu'un deuxième cycle d'exécution d'investissements va démarrer en fonction du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Il explique qu'un échéancier par année pour la réalisation du SPSI a été retravaillé.

Evolution des dépenses (AE)



Evolution des dépenses (CP)



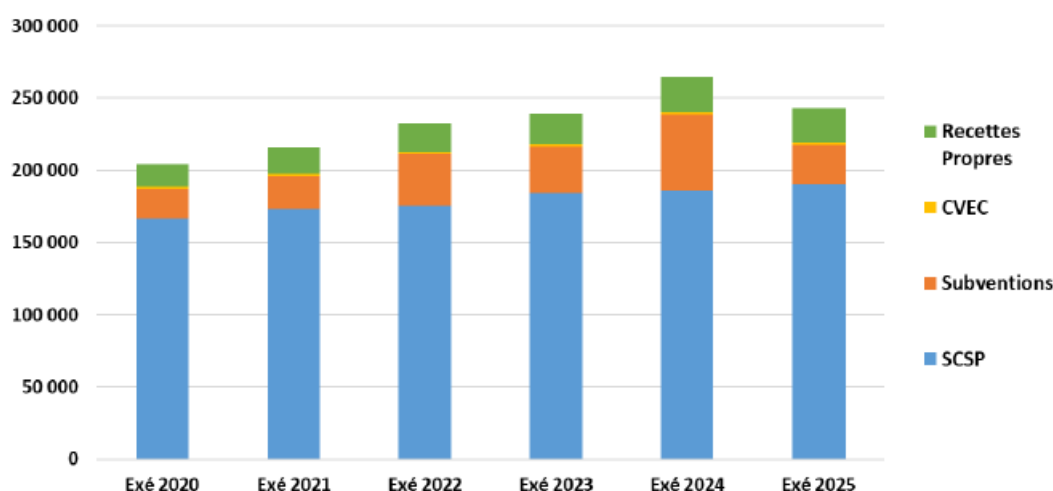
Yoann CANNOY indique que les dépenses réalisées sur 2025 sont inférieures à 2024 que ce soit en AE (-12 251 K€ soit -4,8 %) ou en CP (-3 852 K€ soit -1,5 %). Il liste les principales variations. Les dépenses de personnel augmentent de 4 583 K€ en AE et CP par rapport au réalisé 2024 soit + 2,4 %. Elles comprennent une hausse du taux de Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pensions de 4 points et d'autres effets plus attendus tels que la progression naturelle du glissement vieillesse technicité ou la campagne d'emplois. Les dépenses de fonctionnement hors personnel sont plus importantes concernant les AE en 2025 de 3 133 K€ (+10,3 %) mais reculent en CP de 2 313 K€ (-6,8 %). Les dépenses d'investissement sont en baisse aussi bien en AE de 19 967 K€ (-67 %) qu'en CP de 6 122 K€ (-19,7 %) après plusieurs années de hausse pour financer les opérations pluriannuelles immobilières prévues.

Yoann CANNOY fait un focus sur les principaux investissements. Il s'agit de l'extension de l'EPU avec des CP pour 2025 d'environ 12 millions d'euros et de la réhabilitation du site des Tanneurs. D'autres projets sont en cours ou à venir comme la construction d'un équipement sportif sur le site Portalis en lien avec la Métropole.

Yoann CANNOY présente l'évolution des recettes.

Recettes encaissées (K€)	2024			2025			Variation Exé 25 / Exé 24
	Budget Initial	Total Budget	Exécution	Budget Initial	Total Budget	Exécution	
SCSP	182 770	185 879	185 900	185 022	189 692	190 283	4 383
CVEC	2 050	2 182	2 182	2 200	2 143	2 143	-39
Subventions	42 496	53 869	52 768	34 126	31 723	27 209	-25 559
Recettes propres	18 066	22 301	24 159	19 745	22 868	23 481	-678
Totaux	245 382	264 232	265 009	241 093	264 232	243 116	-21 893

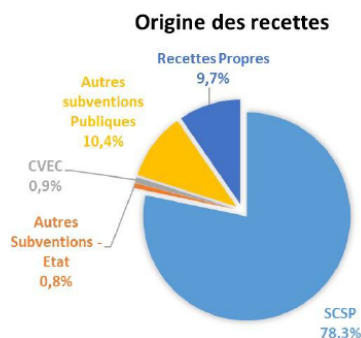
Evolution des recettes



Yoann CANNOY explique qu'après une année exceptionnelle d'encaissement des recettes en 2024, l'année 2025 retrouve le niveau perçu en 2023 (239 481 K€) et même légèrement au-dessus avec 243 116 K€ de recettes réalisées. Par rapport à 2024, l'évolution est de -21 893 K€ soit - 8,3 %.

Il explique que sur la partie subventions reçues est plus faible qu'en 2024. Il précise que la CVEC reste stable et les recettes propres augmentent. Il ajoute qu'il faut retenir que les subventions et les recettes fléchées sont en recul.

Yoann CANNOY explique l'origine des recettes.



Yoann CANNOY précise que le taux d'exécution donne un résultat déficitaire de 11 millions d'euros. On constate un budget principal excédentaire et un BAIM structurellement déficitaire. Le solde budgétaire a une incidence importante sur l'évolution de la trésorerie.

Il précise que la trésorerie reste confortable à environ 65 millions d'euros, cela représente 103 jours de financement de crédit de paiement. Cela fait partie d'un des critères définis dans le décret financier.

Concernant la comptabilité patrimoniale, Thierry SENEGAS attire l'attention sur l'augmentation des charges de fonctionnement à 1,15 % et 2,04 % pour les charges décaissables. Il explique que cela est principalement dû à la baisse des amortissements. Il précise que l'évolution principale est l'augmentation des charges de personnel comme tous les ans depuis quelques années. Cette augmentation représente plus de 5 millions d'euros entre 2024 et 2025.

Pour la partie produit de fonctionnement, on constate également une augmentation mesurée de 1,5 % et 2,05 % pour les produits encaissables qui sont à 236 millions d'euros. Il fait un rappel sur les recettes dynamiques : plus 310 000 euros de droits d'inscription, plus 556 000 euros de recettes formation continue, plus de 625 000 euros des recettes des CFA, diminution des reprises d'amortissement de plus de 2 millions d'euros. La subvention pour charges de service public (SCSP) a augmenté de 4,3 millions d'euros.

Un focus sur les dépenses de personnel est présenté pour montrer que la part des recettes, hors SCSP bien qu'ayant augmenté, est mobilisée à plus de la moitié pour les dépenses de personnel. Il précise que cela montre que la marge de manœuvre est réduite. Il explique que la dotation de l'Etat ne suffit plus à couvrir les dépenses de personnel.

Thierry SENEGAS explique que le résultat comptable, est la différence entre les produits et les charges. Il précise que le résultat est positif (+ de 1,304 millions d'euros). Il veut attirer l'attention sur le montant des amortissements qu'ont générés les projets qui arrivent à maturité. Il explique qu'il y a eu l'intégration de la mise en service de l'opération Tanneurs dans les comptes pour un montant de 17 millions d'euros, avec 10 millions d'euros de dépenses effectuées en 2025. Il précise que cela a généré un amortissement de 197 000 euros en 2025. De la même manière, avec la mise en service de l'EPU prévue pour la mi-2026 (un projet de 32,5 millions d'euros), il y a 500 000 euros à prévoir dès 2026.

Il précise par ailleurs que la capacité d'autofinancement (CAF) est obtenue à partir du résultat en neutralisant les charges et les produits qui ne donnent pas lieu à flux financiers. La capacité d'autofinancement est de 7,18 millions d'euros qui va permettre de financer en partie les investissements. Elle progresse par rapport à 2024 car elle était d'un peu plus de 6 millions d'euros.

Yoann CANNOY présente la partie pluriannualité et soutenabilité. A partir des éléments et des indicateurs déjà transmis, le montant qu'il reste à encaisser est identifié, ainsi que le montant qu'il reste à honorer. Le reste à honorer en 2025 est deux fois moins important qu'en 2024, cela représente 22,3 millions d'euros contre 45,6 millions d'euros en 2024. Il y a une baisse et un poids moins important qui pèse sur l'Université en termes de soutenabilité.

Yoann CANNOY explique que le montant de la CAF doit être conforté si l'Université souhaite assurer les investissements futurs. Il précise que le niveau de CAF reste correct mais il faut aller chercher plus de financements qui permettront d'avoir une CAF plus abondante pour les futurs chantiers du SPSI.

Il explique que la variation du fonds de roulement devient positive sur l'année 2025. Il précise qu'il y a un croisement entre le solde budgétaire et les variations des comptabilités patrimoniales lié à des décalages entre les décaissements et encaissements ainsi que la réalisation des travaux et phases de livraisons constatées. Le niveau final du fonds de roulement est en progression ce qui va donner 61 jours de financement de paiements hors investissements. En 2024, c'était 50 jours. Il y a un minimum à respecter de 15 jours.

Il poursuit sur le ratio Dizambourg (rapport entre les charges de personnel et les produits encaissables) qui est à 82,9 %, soit en dessous de 83 %. Il s'agit du troisième critère à respecter dans le décret financier.

Yoann CANNOY conclut qu'il y a une amélioration financière par rapport à 2024. Les seuils de soutenabilité budgétaire sont respectés. La CAF est en légère progression. Il y a la nécessité d'augmenter le fonds de roulement pour financer la réhabilitation du bâtiment C des Tanneurs dont le coût est de 66 millions d'euros incluant une part d'autofinancement estimée à 10 millions d'euros.

Le Commissaire aux comptes prend la parole pour la certification des comptes.

Le Commissaire aux comptes fait un rappel de la finalité de sa mission. Les comptes annuels sont le bilan, le compte de résultat et les annexes. Sa mission est d'émettre un rapport annuel qui s'appelle le rapport sur les comptes annuels et qui recouvre deux aspects : l'opinion sur les comptes annuels et les conclusions du Commissaire aux comptes.

Pour l'opinion sur les comptes annuels, le Commissaire aux comptes donne de l'assurance ou non sur ces comptes. C'est la matérialisation de tous les travaux qu'il a pu mener sur l'année.

Les conclusions du Commissaire aux comptes porte sur des vérifications spécifiques qui concernent principalement le rapport de gestion et les informations qui sont présentées au Conseil d'administration.

Pour l'Université de Tours, les travaux ont commencé sur le terrain à partir de fin septembre 2025. Il a réalisé une revue d'activités sur les 8 premiers mois et à ce stade là l'objectif est d'affiner l'approche d'audit et de voir s'il y a des zones sur lesquelles privilégier les travaux par rapport aux années précédentes.

Le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve puisqu'il certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2025 et de la situation financière et du patrimoine de l'Université de Tours à la fin de cet exercice.

Emmanuel NERON tient à remercier les équipes qui ont participé à ce compte financier pour leur efficacité remarquable. Il précise que c'est la première fois que les équipes travaillent avec Sifac +.

Arnaud GIACOMETTI se questionne sur l'évolution du fonds de roulement. Il affirme qu'il sait qu'il y a des décalages entre les paiements et les recettes, mais il dit avoir été surpris par son évolution positive. Il demande à savoir ce qui est fléché et disponible dans les 38 millions d'euros de fonds de roulement. Il affirme que si les finances de l'Université reviennent dans le vert, le ministère va considérer que la situation financière de l'Université n'est plus préoccupante.

Emmanuel NERON explique que si le fonds de roulement peut être abondé à cette hauteur c'est parce qu'il y a eu des dépenses initialement prévues en 2025 qui vont être décalées sur 2026. Par exemple, la mise en service du chantier de l'EPU en mai (au lieu de novembre 2025 comme initialement prévue) va provoquer des décalages de paiement. De plus, lors de la présentation du budget initial 2026, le ratio Dizambourg et le fonds de roulement étaient dans le rouge. L'atterrissage du fonds de roulement en 2026 sera sûrement au-dessus des 15 jours.

Il explique que les bons résultats de l'Université ne doivent pas masquer la sous dotation chronique de l'Université et des difficultés structurelles. Au vu des nécessités d'investissement dans les années à venir, il vaut mieux que le fonds de roulement puisse être abondé.

Arnaud GIACOMETTI souhaite rappeler que dans le budget initial 2026, il était prévu un fonds de roulement de 7,7 millions d'euros et là c'est 38 millions d'euros.

Emmanuel NERON précise que les 38 millions d'euros incluent toute l'année 2026.

Arnaud GIACOMETTI indique que le graphique indiquait un fonds de roulement qui s'approchait de zéro. Il semble il y avoir un décalage significatif.

Emmanuel NERON précise que concernant la projection pour l'année prochaine, il faudra faire attention au compte financier 2026 parce que les dotations aux amortissements seront différentes avec les Tanneurs qui compteront en année pleine et l'EPU qui comptera pour 6 mois.

Yoann CANNOY répond que par rapport au fonds de roulement fléché, il y a une enquête annuelle qui n'est pas terminée donc il ne peut pas répondre en l'état. Il indique que l'année dernière, il y avait 7,5 millions d'euros sur 31 millions d'euros qui étaient libres d'emploi. Pour l'EPU, le montant fléché est d'environ 32 millions d'euros et sur les Tanneurs environ 20 millions d'euros. Sur 2026-2027 les investissements seront plus faibles.

Thierry SENEGAS explique que l'enquête qui va être envoyée au Rectorat est normée sur la partie trésorerie et fonds de roulement fléché et libre. Il est possible de déduire que les 7 millions d'euros sont du fonds de roulement libre.

Arnaud GIACOMETTI explique que Bercy regarde le fonds de roulement pour juger de la santé financière. Il demande pourquoi le GVT est négatif.

Emmanuel NERON dit que le GVT négatif est essentiellement dû à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs.

Laëtitia LOPES BRULE demande quel est le montant estimatif du budget pour l'équipement sportif de Portalis et si ce sont les fonds CVEC qui vont servir à financer le projet.

Emmanuel NERON explique que la partie université représente 4,4 millions d'euros dont 2 millions d'euros de CVEC, 2 millions d'euros de la Métropole et 400 000 euros de l'Etat.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'exécution budgétaire et compte financier par la délibération n°2026-11.

3.2. Motion

M. le Président explique que les indicateurs financiers sont au vert mais au prix d'une gestion très stricte sur les dépenses de fonctionnement. Il manque des personnels dans de nombreux secteurs, il y a des services et des scolarités en tension, des sous-effectifs pour les enseignants. Il y a un déficit de 11 millions d'euros malgré les efforts de la communauté universitaire.

M. le Président précise que la motion tourne beaucoup autour de cette dotation de l'Etat qui est très en dessous de la moyenne des universités. Cette motion est une alerte. Cette situation n'est pas tenable.

Dans la motion, il est mis en avant que lorsque le financement de l'Université de Tours est comparé aux autres universités du territoire, il y a un énorme manque de financement pour l'Université de Tours.

M. le Président affirme qu'il n'est pas possible de comparer l'Université de Tours à l'Université Paris-Saclay parce qu'elles n'ont pas les mêmes caractéristiques, c'est un fait. Cependant, lorsque l'Université de Tours est comparée à celles de Poitiers, d'Orléans, la très forte sous-dotation de Tours pose question.

L'Université de Tours a une gestion financière saine mais au prix d'efforts considérables.

M. le Président explique que dans la motion, il est précisé que le Conseil d'administration de l'Université de Tours n'acceptera pas que ses étudiants soient considérés comme des « sous-étudiants » et que le territoire soit vu comme un « sous-territoire ». A la fin de la motion, il est précisé que l'Université espère qu'un travail sera fait lors des Assises sur le financement des universités pour corriger et travailler sur un nouveau mode d'attribution des dotations. En effet, le mode d'attribution des dotations actuel est le même depuis 20 ans et n'a aucun sens.

M. le Président explique que la différence de dotation entre les universités doit être prise en compte dans les nouveaux plans de dotation Etat-Région.

Maxime LEGRAND souhaite revenir sur le qualificatif de « sous-étudiant », ce terme pourrait être impactant mais du point de vue des étudiants, être qualifié de « sous-étudiant » dans une motion de l'Université pourrait être mal vécu. Il propose un autre terme, « étudiant de second rang ».

M. le Président accepte cette proposition.

Alain BIDEAU souhaite faire une proposition relative à la même phrase, « n'acceptera jamais » au lieu de « n'accepte pas ».

Julien MEUNIER pense que la motion est très bien, dans le fond et dans sa rédaction. Il s'interroge sur la manière dont la porter puisqu'il y a déjà eu plusieurs motions. Il pense que malgré la ferveur avec laquelle l'Université porte cette motion, elle risque d'être une motion de témoignage. Il demande comment est-il possible de développer en parallèle de la motion un rapport de force qui ne se contente pas de faire état de la situation. Il explique que comme cela a été dit, il n'y a pas qu'à Tours que les étudiants sont considérés comme étant des étudiants de seconde zone, par exemple les universités de Rouen, Angers, Créteil, Montpellier. Il imagine que ces universités font aussi des motions qui ne sont pas respectées dans les contrats qu'ils passent avec l'Etat. Il se demande comment pourrait être établi un rapport de force de ces universités qui sont maltraitées par l'Etat. Peut-être en portant ce type d'action à plusieurs. Il pense qu'il serait intéressant à l'intérieur de France Universités de construire un rapport de force qui soit plus efficace que des actions dispersées. Il propose que l'Université de Tours fusionne sa motion avec celles des universités dans la même situation pour porter cela de façon collective dans les médias et auprès des étudiants.

M. le Président explique qu'il est d'accord mais qu'à son sens, il s'agit de deux démarches différentes. Il pense que l'Université doit utiliser cette motion pour faire connaître la situation aux élus du territoire qui peuvent influencer. Il indique qu'il en a discuté avec Anne BESNIER et avec M. le Président de la Région François BONNEAU parce que c'est un problème au sein même de notre région tant les différences entre l'Université d'Orléans et l'Université de Tours sont importantes. Il précise que les deux universités de la région travaillent ensemble mais il considère que la différence de traitement est choquante et n'est pas saine.

Anne BESNIER pense que cette motion devrait être envoyée aux sénateurs, aux députés et à la région. Elle explique qu'elle ne sait pas si elle doit voter cette motion puisqu'elle dit être dans les deux parties. Elle explique qu'un des moyens de faire connaître la motion est de la porter directement, non pas auprès du ministre de l'Enseignement supérieur qui connaît très bien la situation, mais auprès du Premier ministre. Elle indique que cette motion doit être envoyée à la région pour qu'elle soit jointe au courrier de la région pour appuyer la demande de rendez-vous avec le Premier ministre. Elle précise que cela ne garantit pas l'obtention d'un rendez-vous avec le Premier ministre. Elle souhaite préciser que les universités dans la même situation peuvent se mettre ensemble mais pour leurs régions cela peut être compliqué qu'elles se mettent ensemble. Elle précise que ce sont deux démarches différentes.

M. le Président explique qu'il a convenu avec la Région d'essayer de prendre un rendez-vous avec le Premier ministre. Il explique qu'il est en contact régulier avec les universités d'Angers et de Brest pour commencer à monter un noyau de présidents et présidentes qui vont essayer de faire pression au niveau de France Universités mais il précise que c'est difficile parce qu'il n'y a pas de solidarité à France Universités. Il indique qu'il est difficile de faire bouger les choses.

Emmanuelle HUVER remercie l'équipe présidentielle pour cette initiative. Elle pense qu'il faut maintenir des mots forts pour montrer que par rapport à la motion précédente cela passe un autre cap. Elle juge que cette action,

pour nécessaire qu'elle soit, devrait être complétée par d'autres actions, comme cela avait déjà été évoqué lors du vote de la précédente motion. Elle cite les exemples des actions réalisées par les présidences des universités Savoie Mont Blanc et Montpellier 3. Elle souhaite faire deux suggestions. Elle revient sur la phrase qui contient « les étudiants de second rang », elle pense qu'il y a un absent dans cette phrase, les personnels. Elle propose de rajouter « et que ses personnels soient contraints de travailler dans des conditions fortement dégradées qui font porter sur leur seul dévouement la continuité du service public de notre établissement ».

Pour la deuxième proposition, elle souhaite revenir sur le COMP. Elle propose que dans l'avant dernière phrase de la motion soit rajouté « le conseil d'administration demande instamment une révision urgente de sa dotation et l'élaboration à court terme d'un modèle d'attribution pour l'ensemble des universités équitable, transparent, prenant en compte les effectifs des étudiants des universités que ne peut permettre actuellement à lui seul le COMP puisque celui-ci consiste en des relations bilatérales entre les établissements et leur tutelle. ».

Emmanuel NERON pense qu'il est prématuré de faire un procès au COMP.

Emmanuelle HUVER pense que le financement équitable et transparent est philosophiquement orthogonal au COMP puisque c'est chaque université qui va négocier son financement et de fait perd une vue transparente avec une clef de répartition qui serait la même pour tous les établissements. S'il y a la même clef de répartition pour tous les établissements alors il n'y a plus besoin de dialogue bilatéral.

Emmanuel NERON explique que mélanger la sous dotation qui est avérée, documentée, structurelle, connue avec le COMP pour lequel il y a beaucoup de flous, un risque de noyer le poisson. Il préfère asseoir la motion sur des faits documentés, précis sur lesquels il y a des chiffres. Il lui semble prématuré de faire un procès au COMP alors que l'on ne sait pas ce qu'il en est.

Emmanuelle HUVER explique que l'inconnue sur le COMP est son fonctionnement concret puisqu'il n'y a pas d'indications données sur une sorte de dotation cible. Elle affirme que dans la procédure proposée, c'est chaque établissement qui propose un contrat d'objectifs, de moyens et de performances qui est discuté avec le rectorat puis avec les partenaires tels que la Région. C'est bien un dialogue bilatéral et pas une négociation collective autour d'une clef de répartition qui est la même pour tous.

Emmanuel NERON explique que les Assises peuvent par exemple aboutir à un modèle qui vise par exemple 80 % de la dotation et 20% dans le COMP. Il affirme que mélanger les deux à ce moment de la discussion, c'est fusionner des objectifs qui ne peuvent pas être fusionnés.

M. le Président précise que la dotation ne peut être basée que sur le nombre d'étudiants. Il affirme que c'est un indicateur très important, mais il n'y a pas les mêmes indicateurs à prendre en compte pour les universités, comme l'indicateur sur la performance de la recherche. Le COMP est aussi une discussion par rapport à des objectifs à atteindre avec les caractéristiques de l'établissement. Il rappelle qu'en l'occurrence, il s'agit de pointer la différence de dotation dans la motion de la SCSP par étudiant sur des universités qui se ressemblent.

Hovig TER MINASSIAN indique qu'il y a des divergences d'interprétation du COMP. Il propose en guise de compromis dans le dernier paragraphe de demander l'augmentation globale du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela permettrait une révision de la dotation pour l'Université de Tours et pour l'ensemble de l'enseignement public. Il ajoute qu'il a été fait mention de la nécessité d'inclure la Région, mais quand est-il de la Métropole, d'autant que la Métropole a voté un plan Université plutôt favorable à l'enseignement privé. Il affirme que cela serait le bon moment après les élections métropolitaines de leur rappeler que l'Université de Tours, c'est 30 000 étudiants et plus de 2500 employés, l'un des premiers employeurs du territoire.

M. le Président affirme qu'il est possible de rajouter cette mention puisque l'Université de Tours est évidemment favorable à l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur. Il demande que cette mention soit rajoutée.

Arnaud GIACOMETTI indique qu'il y a 5 ans, le ministère avait promis un rattrapage progressif de la différence de traitement de l'Université de Tours. Finalement, ce rattrapage n'a eu lieu qu'une seule année. Il explique que l'Université avait calculé le nombre de postes qu'il manquait pour expliquer ce que l'Université ferait si elle avait

accès aux financements manquants. Cela représentait 200 postes manquants. Il précise que l'Université avait fait une demande de financement pour une trentaine de postes. Il précise que cela avait permis la création d'une quinzaine de postes supplémentaires. Il propose d'identifier les endroits où il manque des postes et de les demander. Il pense qu'à vouloir rester en dessous du ratio Dizambourg, l'Université s'empêche d'augmenter le nombre d'emplois. Il indique que rester en dessous du seuil veut dire que l'Université accepte de travailler en sous-effectifs. Il indique que ne pas avoir de dotation, c'est une chose, mais que l'Université a vraiment besoin des emplois. Il ajoute qu'avec quelques millions d'euros supplémentaires de budget, l'Université pourrait faire plus de travaux de rénovation du parc immobilier.

Daniel MIRZA indique profiter de la présence du représentant de M. le Recteur pour aborder un sujet. Il indique que tous les jours, il y a des idées nouvelles pour faire de nouvelles formations et demande à la hiérarchie de trouver les ressources en plus pour ces dernières et ne les a pas. Il explique qu'il n'est pas possible de monter de nouvelles innovations sans les ressources nécessaires. Il explique que lorsqu'il y a une situation aussi difficile où il faut se partager ce qu'il reste juste pour faire des performances annuelles avec des budgets intenable, ce n'est pas possible. Il précise que cela fait des années que cela dure. Il affirme qu'il faut absolument dire qu'il y a des idées mais qu'il n'y a pas les moyens de les mettre en œuvre.

M. le Président ajoute que c'est extrêmement frustrant pour l'équipe présidentielle de ne pas pouvoir répondre à toutes ces demandes, mais pour être dans la moyenne, l'Université devrait avoir 30 millions d'euros de plus par an. Il affirme que l'équipe présidentielle veut que la justice soit rétablie pour l'établissement et qu'elle va mettre tout en œuvre pour cela.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion par la délibération n°2026-20.

3.3. Propositions de la commission des moyens du 6 mars 2026

Emmanuel NERON présente les propositions de la commission des moyens du 6 mars 2026.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 6 mars 2026 n°2026-12.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Lignes directrices de gestion des personnels de bibliothèque

Anne AZANZA présente le résultat du groupe de travail des lignes directrices de gestion des personnels de bibliothèque. Elle indique qu'il s'agissait des derniers personnels de l'université qui n'avait pas de lignes directrices de gestion et qu'il s'agit juste d'une déclinaison pour les personnels de bibliothèque.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les lignes directrices de gestion des personnels de bibliothèque par la délibération n°2026-13.

4.2. Modification de l'utilisation de deux emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2026

Emmanuel NERON présente la modification de l'utilisation de deux emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2026 et indique que les modifications sont intervenues après discussions avec les laboratoires concernés.

Emmanuelle HUVER demande des précisions sur ces modifications, et notamment sur les raisons de ces modifications.

Emmanuel NERON répond qu'il s'agit dans le premier cas d'une meilleure adéquation du profil, et pour le deuxième, il s'agit de mettre en cohérence le rattachement du poste.

Hovig TER MINASSIAN demande confirmation qu'il n'y a pas de création de poste.

Emmanuel NERON confirme qu'il n'y a pas de création de poste, qu'il s'agit d'emplois déjà votés lors de la campagne d'emplois, dont l'un d'entre eux est toujours sous réserve de validation du ministère. C'est seulement un changement de rattachement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de l'utilisation de deux emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2026 par la délibération n°2026-14.

5. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

5.1. Rapport d'activité 2024-2025

M. le Président indique que le rapport d'activité 2024-2025 a été transmis aux membres du Conseil d'administration préalablement et ajoute qu'il a été présenté lors du Congrès, mais c'est au CA d'approuver le rapport.

Il rappelle les différents éléments compris dans ce rapport et remercie les services ayant participé à la construction de ce rapport d'activité.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2024-2025 par la délibération n°2026-15.

5.2. Compte-rendu des actes signés par le Président

Jérôme BARRERE présente le compte-rendu des actes signés par le Président. C'est une présentation annuelle concomitante à la présentation du compte financier. Il explique que c'est l'ensemble des actes signés par le Président de l'Université en 2025 dans le cadre de la délégation de pouvoir au Président accordée par le Conseil d'administration. Il précise que cela concerne trois catégories d'actes : décisions et conventions ; marchés publics de moins de 500 000 euros ; conventions et actes signés dans le cadre de la recherche et de la valorisation.

5.3. Dossier d'expertise de l'opération CPER bâtiment G du site de Grandmont

Emmanuel NERON précise que c'est une opération de rénovation énergétique avec des délais très contraints puisque cette opération s'inscrit dans le cadre du CPER 2021-2027. Pour que l'opération soit financée dans le cadre du CPER, il faut que les dossiers d'expertises soient validés et présentés au Rectorat. La phase actuellement est la présentation de l'expertise en conseil d'administration qui permettra de continuer le processus.

Anne BESNIER souhaite faire une alerte par rapport au planning puisque les travaux commencent fin 2027, donc à la fin du CPER, sauf à ce que l'Etat prolonge ce CPER. Elle précise que les travaux et autorisations d'urbanisme peuvent mettre plus de temps qu'escompté.

Emmanuel NERON répond qu'effectivement le projet est prévu en fin de CPER mais ce qui fait foi c'est le dossier d'expertise. Il ajoute qu'il est important pour le financement de l'opération que le dossier d'expertise soit voté maintenant.

Anne BESNIER précise que pour la Région, c'est la délibération qui fait foi sur un budget présenté. C'est par rapport à cela qu'elle souhaitait alerter.

Emmanuel NERON ajoute qu'il reste quelques opérations CPER, par exemple l'équipement sportif et l'opération B32. Il précise que pour les opérations en fin de CPER ce n'est jamais aisé.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier d'expertise de l'opération CPER bâtiment G du site Grandmont par la délibération n°2026-16.

5.4. Autorisation d'ester en justice

Jérôme BARRERE explique qu'il est proposé au Président de l'Université de faire appel d'un jugement du tribunal administratif d'Orléans. Le Code de l'éducation prévoit que le Conseil d'administration doit autoriser le Président de l'Université à faire appel. Le Tribunal administratif d'Orléans a annulé une délibération d'un jury d'examen de l'établissement puisque la composition du jury n'aurait pas été affichée. La Direction des Affaires Juridiques considère que cela relève de la jurisprudence Danthony qui est constante. Lorsque ce type de vice de forme et de procédure n'exerce aucune influence sur le sens de la décision et ne prive l'intéressé d'une garantie alors cela n'entraîne pas l'annulation de la décision.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'autorisation d'ester en justice par la délibération n°2026-17.

5.5. Délégation au Président pour signer des marchés publics

Emmanuel NERON propose au vote du Conseil d'administration quatre marchés au-dessus de 500 000 euros et par conséquent en dehors de la délégation au Président de l'Université.

Le premier marché est l'agenda à l'accessibilité sur le site des Tanneurs. Les autres marchés concernent l'achat de mobilier, l'achat d'un équipement d'imagerie haute résolution pour un laboratoire de recherche et du matériel pour les travaux pratiques du CMI quantique.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation au Président pour signer des marchés publics par la délégation au Président pour signer des marchés publics la délibération n°2026-18.

5.6. Conventions avec l'APEC

M. le Président propose au vote la convention cadre de partenariat entre l'Université de Tours et l'APEC (association pour l'emploi des cadres). Cette convention vise à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en les informant sur les possibilités qu'offre l'APEC. Est également proposée l'approbation de la convention d'application au profit de l'IAE.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions avec l'APEC par la délibération n°2026-19.

À Tours, le

Le Président,

Philippe ROINGEARD